

COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE DU CANTAL

16^{ème} TOUR DU CANTAL CADETS 2017



EN 4 ETAPES

1^{ère} ETAPE : **PARLAN / LAFEUILLADE EN VEZIE**

22 avril 2017



2^{ème} ETAPE : **PIERREFORT / PAULHAC**

06 mai 2017



3^{ème} ETAPE : **FREIX-ANGLARDS / SALERS**

10 juin 2017

4^{ème} ETAPE : **RIOM-ES-MONTAGNES / YDES**

09 juillet 2017



TOYOTA

Concessionnaire
SARL Arnaud
Aurillac



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTÉ



Groupama
D'OC

LES SEPT CLUBS CANTALIENS

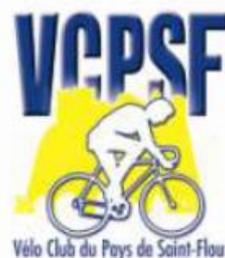
1^{ère} étape : PARLAN / LAFEUILLADE EN VEZIE **Engagements**

Mr Michel LOURS
Lot. Communal 15220 ROANNES ST MARY
Tél. 04.71.62.86.19 ou 06.74.82.94.43
Mail – lours.michel@neuf.fr



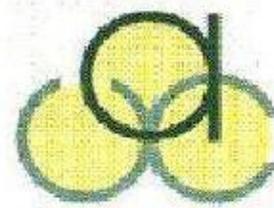
2^{ème} étape : PIERREFORT / PAULHAC **Engagements**

Mr Laurent CARPI
3 avenue de Verdun, 15100 SAINT FLOUR
Tél. 04.71.60.09.29 ou 06.33.52.80.18
Mail – laurent.carpi@orange.fr



3^{ème} étape : FREIX-ANGLARDS / SALERS **Engagements**

Mr Michel VIALANET
3 rue du 8 mai, 15200 MAURIAC
Tél. 04.71.68.11.01 ou 07.77.06.11.64
Mail – veloclubdemauroiac@gmail.com



5^{ème} étape : RIOM-ES-MONTAGNES / YDES **Engagements**

Mr Michel GROUGON
Rue du 8 mai 1945, 15400 RIOM-ES-MONTAGNES
Tél. 04.77.78.15.24 ou 06.78.73.91.97
Mail – michel-grougon@wanadoo.fr



PALMARES DU TOUR DU CANTAL CADETS

2005	1 – Rémi LARONZE 2 – Frédéric LAGACHE 3 – Sylvain PEYRONNET	U.C CONDAT V.C COURNON V.C SANSAC-ARPAJON
2006	1 – Pierre BONNET 2 – Aymeric MORELS 3 – Nicolas GALLON	A.C.V AURILLAC V.C RODEZ A.C.CUSSET
2007	1 – Maxime VEYRINES 2 – Anthony BISCEGLIA 3 – Nicolas GENBRIER	A.C.V. AURILLAC CD SAONE ET LOIRE A.S.P.T.T VICHY
2008	1 – Pierre-Henry LECUISINIER 2 – Florian DURQUE 3 – Alexis DULIN	V.S GERZAT TEAM 71 E.C MONTMARAUULT M
2009	1 – Romain BARROSO 2 – Pierre-Henry LECUISINIER 3 – Yvan CALLAOU	V.S NIVERNAIS/MORVAN V.S GERZAT V.C RIOM
2010	1 – Pierre André ANIZAN 2 – Jérémy LACHANELLE 3 – Vincent CLERJON	C.V.A.C VIENNE C.C. SAINT MARTINOIS E.C ST ETIENNE LOIRE
2011	1 – Quentin DRIOT 2 – Valentin DEVERCHERE 3 – Baptiste BOUCHET	A.S.O ST GALMIER Pôle Cyclisme St ETIENNE A.S.O ST GALMIER
2012	1 – Jérémy DEFAYE 2 – Raphaël DUBUC 3 – Guillaume NURDIN	V.C ROCHEVILLOIS CREUSE OXYGENE V.C RIOM
2013	1 – Julien DURBESSON 2 – Aurélien GARNIER 3 – Quentin DANCE	E.S CAVAILLON E.C ST ETIENNE LOIRE V.S BRIVADOIS
2014	1 – Valentin FERRON 2 – Alexandre PAGNAT 3 – Grégory LAFONT	U.V POITIERS CREUSE OXYGENE V.C COURNON D'AUVERGNE
2015	1 – Antoine GRAND 2 – Louis FAURE 3 – Dylan HERCHEL	V.C DU VELAY CD HAUTE VIENNE V.C RIOM
2016	1 – Benjamin RIVET 2 – Valentin RETAILLEAU 3 – Loïc ROY	U.C CONDAT U.C CONFOLENS U.C BRIVISTE

REGLEMENT GENERAL

Article 1 : PRESENTATION

Cette seizième édition du « Tour du Cantal Cadets » constitue un évènement sportif important pour notre département.

Le Comité Départemental Cycliste du Cantal, avec l'appui des sept clubs cantaliens pour l'organisation, fera disputer la seizième édition sur quatre épreuves en ligne avec la participation du Conseil Départemental du Cantal, du Conseil Régional Auvergne / Rhône-Alpes, de Toyota – Garage Arnaud –, du Crédit Agricole, de Groupama, des Cycles Madrignac, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, des Communautés de Communes de la Chataigneraie Cantalienne, Saint-Flour Communauté, du Pays de Salers, et les communes de Parlan, Lafeuillade-en-Vézère, Pierrefort, Paulhac, Freix-Anglards, Salers, Ydes, Riom-ès-Montagnes.

Article 2 : PARTICIPATION

Cette épreuve à étapes est ouverte à tous les cadets âgés de 15 et 16 ans dans l'année ainsi qu'aux féminines cadettes, juniors, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie, pass'cyclistes open, pass'cyclistes (avec les braquets cadets). Les engagements peuvent se faire à titre :

- Individuel
- Par équipe de club
- Sélection départementale
- Sélection régionale

Pour les équipes, il sera accepté un maximum de 10 coureurs.

Article 3 : CLASSEMENTS

- Un classement par points sera effectué après chaque étape, selon le barème suivant (20 premiers) :

Etape :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
75	60	50	45	40	35	32	29	26	23	20	17	13	10	7	5	4	3	2	1

Tout coureur qui participera aux 4 étapes se verra attribuer un bonus de 25 points.

Un classement général sera effectué à la fin des 4 étapes, prix sur 10 coureurs avec addition de points ETAPES + BONUS. Le Comité Départemental Cycliste du Cantal reversera les sommes dues, après la finale, aux coureurs concernés.

En cas d'ex aequo au classement final, la meilleure place à la dernière étape sera déterminante (valable pour tous les classements généraux)

- Au cours des étapes, il sera attribué au sommet de certaines côtes un classement du Meilleur Grimpeur par points. Le nombre de sommets sera identique à chaque étape, à savoir 3 classements.

L'attribution des points est la suivante : 5 – 3 – 2 – 1 points

Pour la 1^{ère} étape, en cas d'ex aequo la place à l'arrivée comptera pour le classement.

Pour les autres étapes, en cas d'égalité au Classement Général du Meilleur Grimpeur, les concurrents seront départagés par le nombre de 1^{ère} place, puis par le nombre de 2^{ème} place et ainsi de suite jusqu'à la 4^{ème} place.

Cependant tous les points marqués au cours d'une étape seront annulés si le coureur abandonne.

- Au cours des étapes, lors des traversées de certains villages ou villes seront disputés des sprints appelés « points chauds ». Ces sprints donneront lieu à un classement du Meilleur Sprinteur par points. Le nombre de sprints sera identique à chaque épreuve, à savoir 3 classements.

L'attribution des points est la suivante : 5 – 3 – 2 – 1 points

Pour la 1^{ère} étape, en cas d'ex aequo la place à l'arrivée comptera pour le classement.

Pour les autres étapes, en cas d'égalité au Classement Général du Meilleur Grimpeur, les concurrents seront départagés par le nombre de 1^{ère} place, puis par le nombre de 2^{ème} place et ainsi de suite jusqu'à la 4^{ème} place.

Cependant tous les points marqués au cours d'une étape seront annulés si le coureur abandonne.

- A l'issue de chaque étape, un classement par équipes sera établi par l'addition des points obtenus par les 3 premiers coureurs classés de chaque équipe à la place réelle. L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prendra la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus. Dans le cas où deux équipes totaliseraient le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe sera prépondérant. Seules seront classées les équipes terminant l'épreuve avec un minimum de 3 coureurs. Le classement par équipes à l'issue de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
30	35	21	19	16	15	14	13	12	11	10

Un Classement Général par Equipes sera établi à partir de l'addition des points obtenus au Classement par Equipes à l'étape. En cas d'ex-aequo au classement général final, sera déclaré vainqueur l'équipe qui totalisera le plus de premières places, puis de 2^{ème} etc... et en cas d'égalité parfaite, c'est le classement par équipe de la dernière épreuve qui sera prépondérant.

Les vainqueurs des différents classements devront se présenter au podium après l'arrivée pour l'attribution des récompenses.

Article 6 : ORGANISATION

Les permanences et les remises des dossards seront assurées de 12h45 à 13h30, le jour de l'épreuve :

- 1^{ère} étape : au podium à Parlan
- 2^{ème} étape : au podium à Pierrefort
- 3^{ème} étape : au podium à Freix-Anglards
- 4^{ème} étape : au podium à Riom-ès-Montagnes

Pour toutes les étapes, les départs seront donnés à 14 h 30.

Réunion des Directeurs Sportifs : la réunion se tiendra à 13h 45.

Les coureurs devront utiliser un vélo de route traditionnel avec un développement maximum fixé par la réglementation en vigueur (7.62m). Le pignon arrière de 14 dents est recommandé pour faciliter le dépannage. Les organisateurs se réservent le droit d'effectuer un contrôle de braquets au départ et à l'arrivée de chaque étape.

Les engagements par internet. Ils seront clos le **Mercredi**. Pour tout ce que ce règlement n'indique pas ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au règlement type de la Fédération Française de Cyclisme pour les courses à étapes.

Article 7 : DEPANNAGE

Le Comité Départemental Cycliste du Cantal met à disposition une voiture neutre. Chaque équipe comptant 4 coureurs et plus aura le droit d'avoir une voiture de dépannage. Son numéro sera tiré au sort lors de la 1^{ère} réunion des directeurs sportifs. Pour les autres étapes, l'attribution des numéros des voitures suiveuses se fera en adéquation avec le classement général par équipes.

Les accompagnateurs devront respecter obligatoirement le règlement fédéral : ils devront circuler impérativement sur la partie droite de la route en maintenant en permanence les feux de croisement allumés. Ils devront respecter le code de la route. Toutes les voitures suiveuses devront être équipées de postes de radio. Les suiveurs devront respecter les instructions du Directeur de Course. En aucun cas, ils ne pourront monter à hauteur des coureurs sans autorisation.

Le changement de roue devra s'effectuer à l'arrière du peloton et à droite de la route. Tout coureur ne respectant pas le code de la route ne sera pas dépanné.

Article 8 : SECURITE

Le Comité Départemental Cycliste du Cantal et les Clubs organisateurs se déchargent de toute responsabilité d'accident causé par les Directeurs Sportifs ou par leurs véhicules, ainsi que les éventuels accidents ou incidents causés par d'autres véhicules (suiveurs, journalistes, etc...). Les organisateurs déclinent toute responsabilité au sujet des accidents dont seraient victimes les coureurs, suiveurs, organisateurs.

Pour raison de sécurité, l'itinéraire de la course est interdit à tout véhicule suiveur autre que ceux habilités par l'organisateur.

Tout manquement à cette règle de la part de la famille de coureurs entraînerait un premier avertissement avant une mise hors course du coureur concerné en cas de deuxième manquement avéré. Par ailleurs, tout compétiteur qui ne respecterait pas le code de la route : circulation sur la partie gauche de la chaussée, prise d'un rond-point par la gauche etc... au mépris des mesures élémentaires de sécurité sera immédiatement mis hors course.

Article 9 : RAVITAILLEMENT

Il est formellement interdit de ravitailler en course, par voiture. Selon le kilométrage de l'épreuve, le ravitaillement pourra se faire à pied dans une zone délimitée par les organisateurs. Exceptionnellement, les organisateurs et le Président du Jury se réservent le droit d'ouvrir le ravitaillement plus tôt dans le kilométrage des étapes.

Article 10 : ABANDONS

Tout coureur qui abandonne doit remettre obligatoirement son dossard au commissaire de la voiture balai.

Article 11 : RECOMPENSES

Les concurrents pouvant prétendre à un podium au classement du Tour du Cantal Cadets doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires de chaque étape.

Leur participation à la remise des trophées est OBLIGATOIRE sauf cas de force majeure.

Les coureurs devront participer à la finale pour prétendre aux différents classements généraux.

Les différentes récompenses :

- Un classement à l'étape (122 € / 10)
- Un classement du Meilleur Cadet 1^{ère} année de l'étape (Maillot Bleu parrainé par la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne)
- Un classement du Meilleur Cantalien de l'étape (Maillot Jaune parrainé par les Cycles Madrignac)
- Un classement du Plus Combatif de l'étape (Maillot Vert parrainé par Saint-Flour Communauté)
- Un classement Général du Meilleur Grimpeur (Maillot Blanc parrainé par le Garage Toyota Arnaud)
- Un classement Général du Meilleur Sprinteur (Maillot Rouge parrainé par le Crédit Agricole, les Communes de Ydes et de Riom-ès-Montagnes)
- Un classement général par équipes après chaque étape (1 coupe + casquettes parrainées par Groupama) (1 trophée + casquettes parrainées par Groupama à l'issue de la dernière étape)
- Un classement général après chaque étape (Maillot Rose parrainé par la Communauté de Communes du Pays de Salers).
- Un classement général final (259 € /10 + 3 trophées à l'issue de la dernière étape).

Possibilité d'hébergement et restauration. Pour tous renseignements, s'adresser aux établissements ci-dessous :

1^{ère} étape :

Hôtel-Restaurant Logis Hôtel des Voyageurs

20, avenue du 15 septembre, 15290 LE ROUGET – Tél. 04.71.46.10.14 - Site internet : hotel-des-voyageurs.com

Restaurant « Galandou »

50 avenue du 15 septembre 1945, 15290 LE ROUGET – Tél 04.71.46.10.36

Maisons Familiales Rurales

Le Bourg, 15220 MARCOLES – Tél. 04.71.46.97.68 - Mail : mfr.marcoles@mfr.asso.fr

Ferme Auberge Lou Braisadou

Rue le Pradinal, 15220 SAINT-MAMET-LA-SALVETAT – Tél. 04.71.64.74.27

2^{ème} étape :

Brasserie « Café du Progrès »

3 place de la Fontaine, 15230 PIERREFORT – Tél. 04.71.23.30.44

Hôtel du Midi

5 avenue G. Pompidou, 15230 PIERREFORT – Tél. 04.71.23.36.20

Le Panoramic

4 rue du Carreau, 15230 PIERREFORT – Tél. 04.71.23.14.84

3^{ème} étape :

Restaurant « Chez Pédro »

Le Bourg, 15310 FREIX-ANGLARDS - Tél 04.71.47.66.09

Hôtel Gerfaut

Route du Puy Mary, 15140 SALERS - Tél. 04.71.40.75.75 - Site internet : salers-hotel-gerfaut.com

Hôtel Saluces

Rue de la Martille, 15140 SALERS - Tél. 04.71.40.70.82 - Site internet : hotel-salers.fr

Le Relais des Volcans

Récusset, 15140 SAINT PAUL DE SALERS - Tél. 04.71.40.73.33 - Site internet : lerelaisdesvolcans.com

4^{ème} étape :

Bar Brasserie Lutéa

12, place Charles de Gaulle, 15400 RIOM-ES-MONTAGNES – Tél. 04.71.78.01.05

Relais Arverne

5, Place de l'Eglise, 15240 SAIGNES – Tél. 04.71.40.62.64

Hôtel Lutéa

Rue du Champ de Foire, 15400 RIOM-ES-MONTAGNES – Tél. 04.71.78.19.43

Hôtel des Voyageurs

50, rue du Dr Basset, 15210 YDES – Tél. 04.71.40.82.20 – Site internet : hotel-ydes.fr

1^{ère} étape

22 avril 2017

PARLAN

LAFEUILLADE-EN-VEZIE

V.C. Maursois

Mr Yves CANTOURNET
Le Bourg, 15220 MARCOLES
Tél. 04.71.46.99.99 ou 06.71.47.99.06
Mail – yves.cantournet@wanadoo.fr



V.C. Sansac Arpajon

Mr Michel LOURS
Lot Communal 15220 ROANNES ST MARY
Tél. 04.71.62.86.19 ou 06.74.82.94.43
Mail – lours.michel@neuf.fr

SAMEDI 22 AVRIL 2017

PARLAN / LAFEUILLADE-EN-VEZIE

LOCALITES	ROUTES	KM PARTIEL	KM TOTAL	ALTITUDES	COURSE	H/M 34Km/h
PARLAN (Mairie-Ecole)	D 33	0,000	0,000	590	Départ fictif	14 h 30mn
Parlan	D 233	0.700	0.700	598	Départ réel	14 h 31mn
Cayrols	D 51	4.800	5.500	589		14h 41 mn
Carrefour D 20 / D 64	D 20	1.000	6.500	670		14 h 43mn
Carrefour D 20 / Rte communale	Rte communale	5.900	12.400	700		14 h 53mn
Saint Mamet (Mairie)	D 20	2.600	15.000	730	GPM	14 h 58mn
Saint Mamet (rond-point)	D 20	0.400	15.400	730		14 h 59mn
L'enseigne D 617 / D 66	D 617	6.500	21.900	723	PC	15 h 10mn
Carrefour D 617 / D 66	D 66	4.500	26.400	592		15 h 18mn
Marcolès (entrée)	D 66	3.300	29.700	672	GPM	15 h 34mn
Calvinet	D 19	9.300	39.000	600		15 h 41mn
Calvinet (Le Vernassal)	D 19	0.500	39.500	550	PC	15 h 42mn
Carrefour D 601 / D 28	D 28	4.300	43.800	650		15 h 49mn
Sansac-Veinazès (D 28 /Rte Communale)	Rte communale	3.900	47.700	580		15 h 56mn
Bramarie	Rte communale	4.300	52.000	773	GPM	16 h 03mn
Carrefour rte communale / D 601	D 601	1.000	53.000	789		16 h 05mn
Lacapelle-Del-Fraysse	D 601	3.300	56.300	760	PC	16 h 11mn
Lacapelle-Del-Fraysse (carrefour D 601 /D 20)	D 20	0.200	56.500	794		16 h 12mn
Lacaze	D 20	3.200	59.700	706		16 h 17mn
Carrefour D 41 /D 920	D 920	1.000	60.700	730		16 h 19mn
LAFEUILLADE-EN- VEZIE	D 920	3.300	64.000	760	Arrivée	16 h 25mn

2^{ème} étape

06 MAI 2017

PIERREFORT

PAULHAC

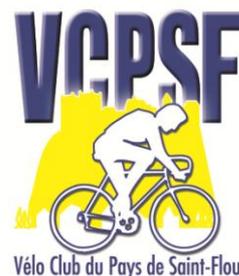


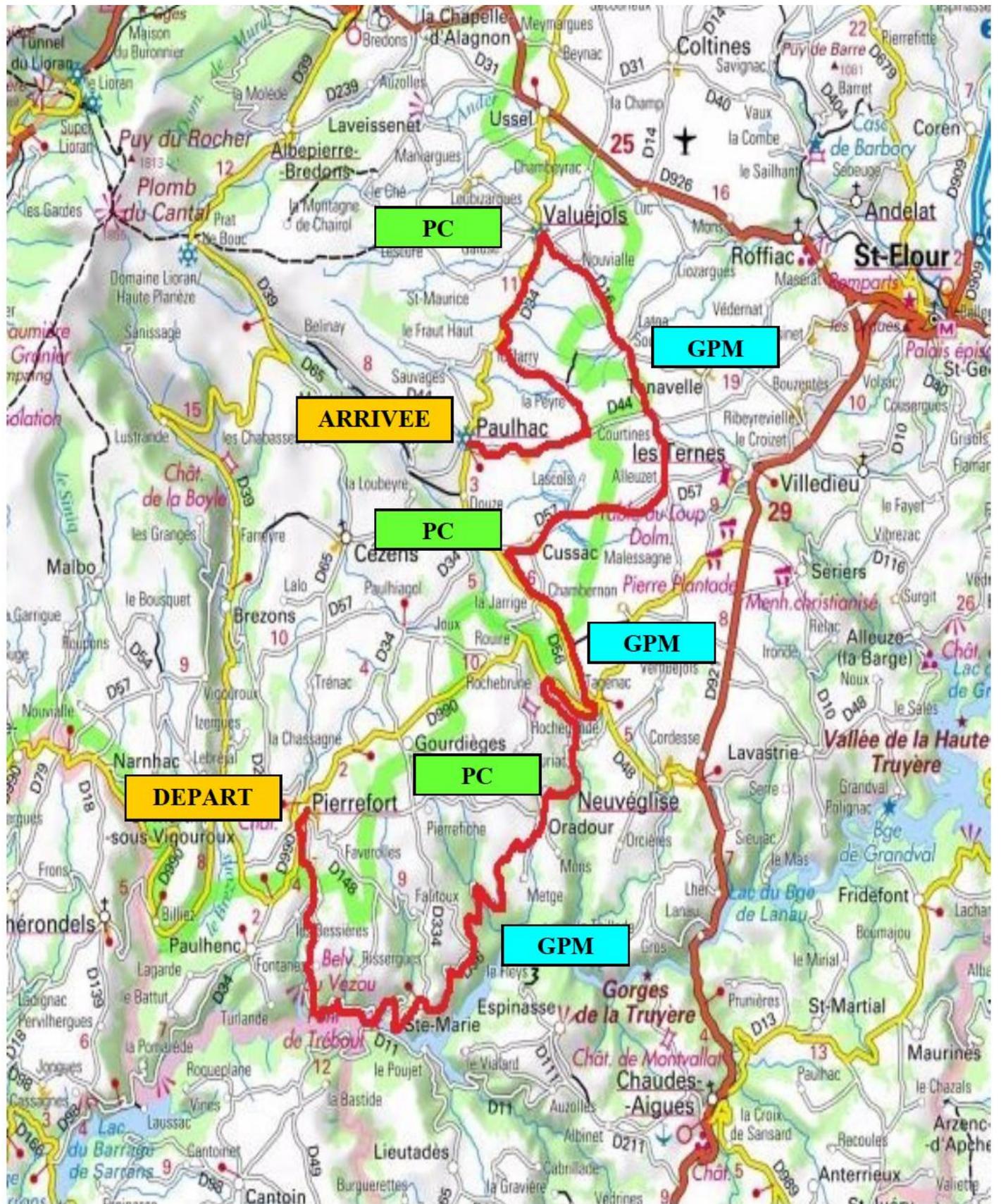
A.C.V. Aurillac

Mr André VALADOU
Boudieu, 15000 AURILLAC
Tél. 04.71.63.67.84
Mail – andrevaladou@gmail.com

V.C. Pays de St Flour

Mr Laurent CARPI
3, Avenue de Verdun, 15100 SAINT-FLOUR
Tél. 06.33.52.80.18
Mail – laurent.carpi@orange.fr





SAMEDI 06 MAI 2017

PIERREFORT / PAULHAC

LOCALITES	ROUTES	KM PARTIEL	KM TOTAL	ALTITUDES	COURSE	H/M 34Km/h
PIERREFORT	D 990	0,000	0,000	935	Départ fictif	14 h 30mn
Pierrefort	D 65	1.000	1.000	911	Départ réel	14 h 33mn
Pont de Tréboul	D 56	10.000	11.000	654		14 h 50mn
	D 56	6.600	17.600	886	GPM	15 h 02mn
Oradour	D 56	7.800	25.400	921	PC	15 h 16mn
Pont de Rochebrune	D 990	5.900	31.300	878		15 h 26mn
Croisement D 990 / D 56	D 56	2.600	33.900	980		15 h 28mn
Tagenac	D 56	0.900	34.800	1026	GPM	15 h 32mn
Croisement D 56 / D 57	D 57	4.700	39.500	1048		15 h 40mn
Cussac	D 57	1.500	41.000	1045	PC	15 h 43mn
Alleuzet	D 16	4.300	45.300	1006		15 h 51mn
Courtines	D 316	1.400	46.700	1005		15 h 53mn
Croisement D 316 / D 44	D 44	0.300	47.000	1002		15 h 54mn
Croisement D 44 / D 116	D 116	3.500	50.500	1006		16 h 00mn
Tanavelle	D 116	2.200	52.700	1082	GPM	16 h 04mn
Croisement D 116 / D 16	D 16	2.400	55.100	1011		16 h 08mn
Valuejols	D 34	4.900	60.00	1066	PC	10 h 16mn
Le Jarry (rte de la Peyre)	VC	3.500	63.500	1098		16 h 23mn
Croisement VC / D 44	D 44	3.900	67.400	1022		16 h 30mn
PAULHAC	D 44	4.300	71.700	1115	Arrivée	16 h 38mn



3^{ème} étape

10 JUIN 2017

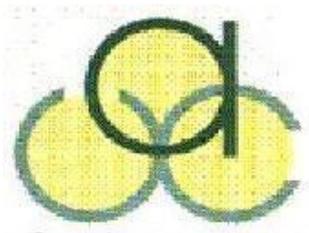
FREIX-ANGLARDS



SALERS

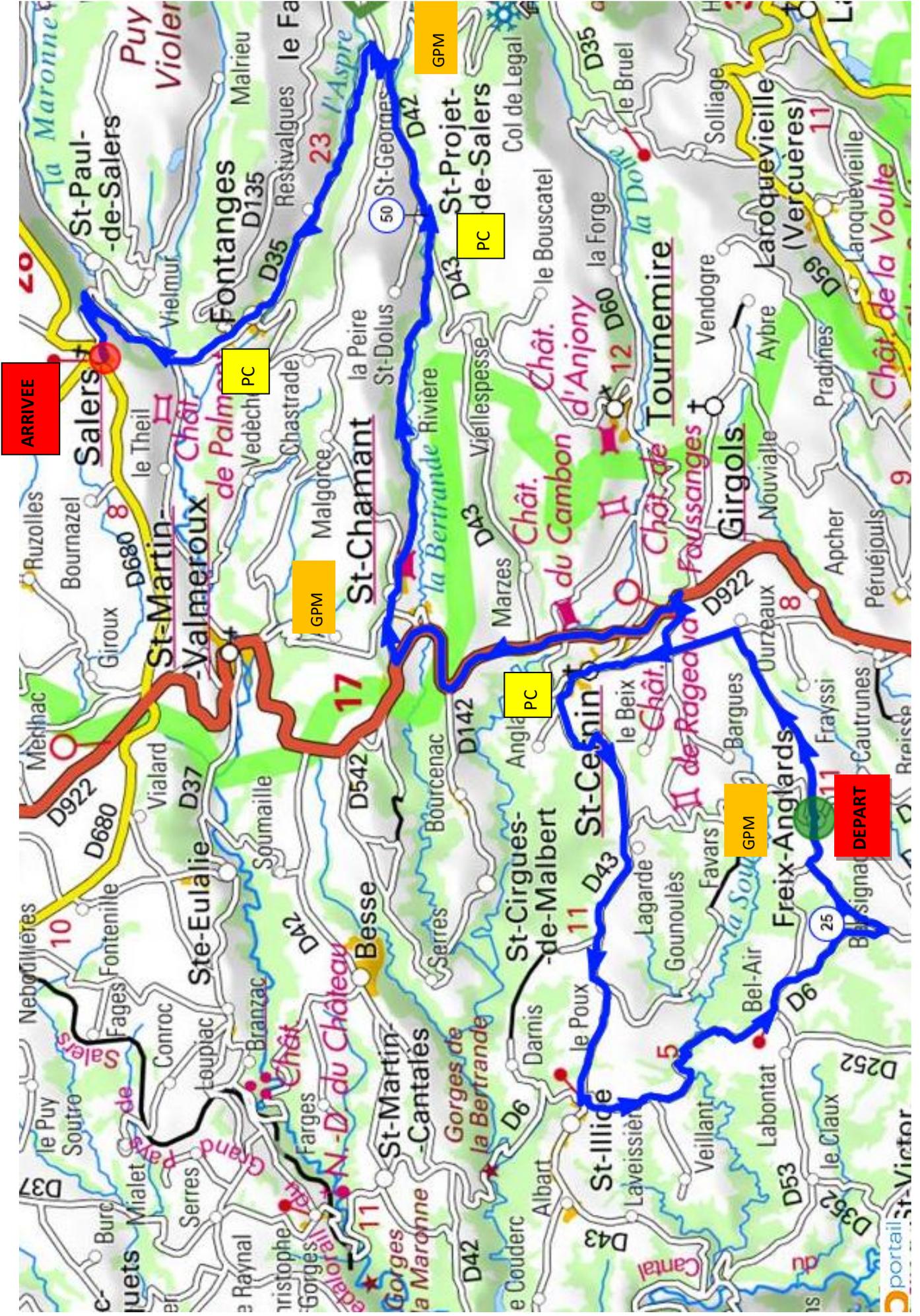
V.C de Mauriac

Mr VIALANET Michel
3 rue du 8 mai 15200 MAURIAC
Tél. 04.71.68.11.01 ou 07.77.06.11.64
Mail - veloclubdemauriac@gmail.com



U.C. Aurillacoise

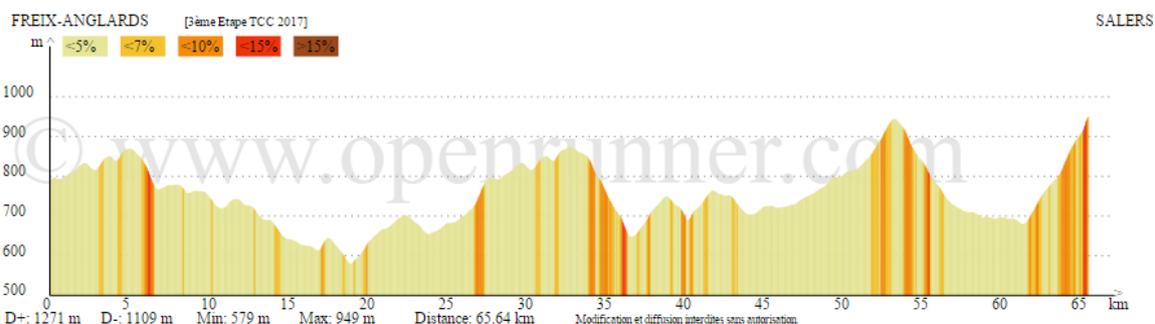
Mr Jean-Claude VAURS
6, Rue Bridonneau, 15000 AURILLAC
Tél. 04.71.43.24.50
Mail – jean.vaurs@wanadoo.fr



SAMEDI 10 JUIN 2017

FREIX-ANGLARDS / SALERS

LOCALITES	ROUTES	KM PARTIEL	KM TOTAL	ALTITUDES	COURSE	H/M 34Km/h
FREIX-ANGLARDS	D 160	0,000	0,000	800	Départ	14 h 30mn
Ourzeaux	D 160	3.800	3.800	850		14 h 36mn
Saint Cernin	D 43	2.900	6.700	762	PC	14 h 41mn
Carrefour D 43 / D 6	D 6	1.900	16.300	627		14 h 59mn
Bel-Air	D 6	5.400	21.700	686		15 h 08mn
Carrefour D 6 / D 160	D 160	2.900	24.600	663		15 h 13mn
Freix-Anglards	D 160	3.000	27.600	800	GPM	15 h 19mn
Ourzeaux	D 160	3.900	31.500	850		15 h 25mn
Carrefour D 160 / Rte communale	Rte communale	1.200	32.700	873		15 h 28mn
Carrefour Rte communale / D 922	D 922	1.200	33.900	830		15 h 30mn
Carrefour D 922 / D 42	D 42	7.300	41.200	734		15 h 43mn
Saint Chamand	D 42	1.400	42.600	750	GPM	15 h 45mn
Saint Projet de Salers	D 42	7.400	50.000	790	PC	15 h 58mn
Col Saint Georges	D 35	3.300	53.300	952	GPM	16 h 04mn
Fontanges	D 35	6.600	59.900	690	PC	16 h 16mn
Carrefour D 35 / D 37	D 35	1.900	61.800	687		16 h 19mn
Salers	Place de la Mairie	3.900	65.700	930	Arrivée	16 h 26mn



4^{ème} étape

9 juillet 2017

RIOM-ES-MONTAGNES

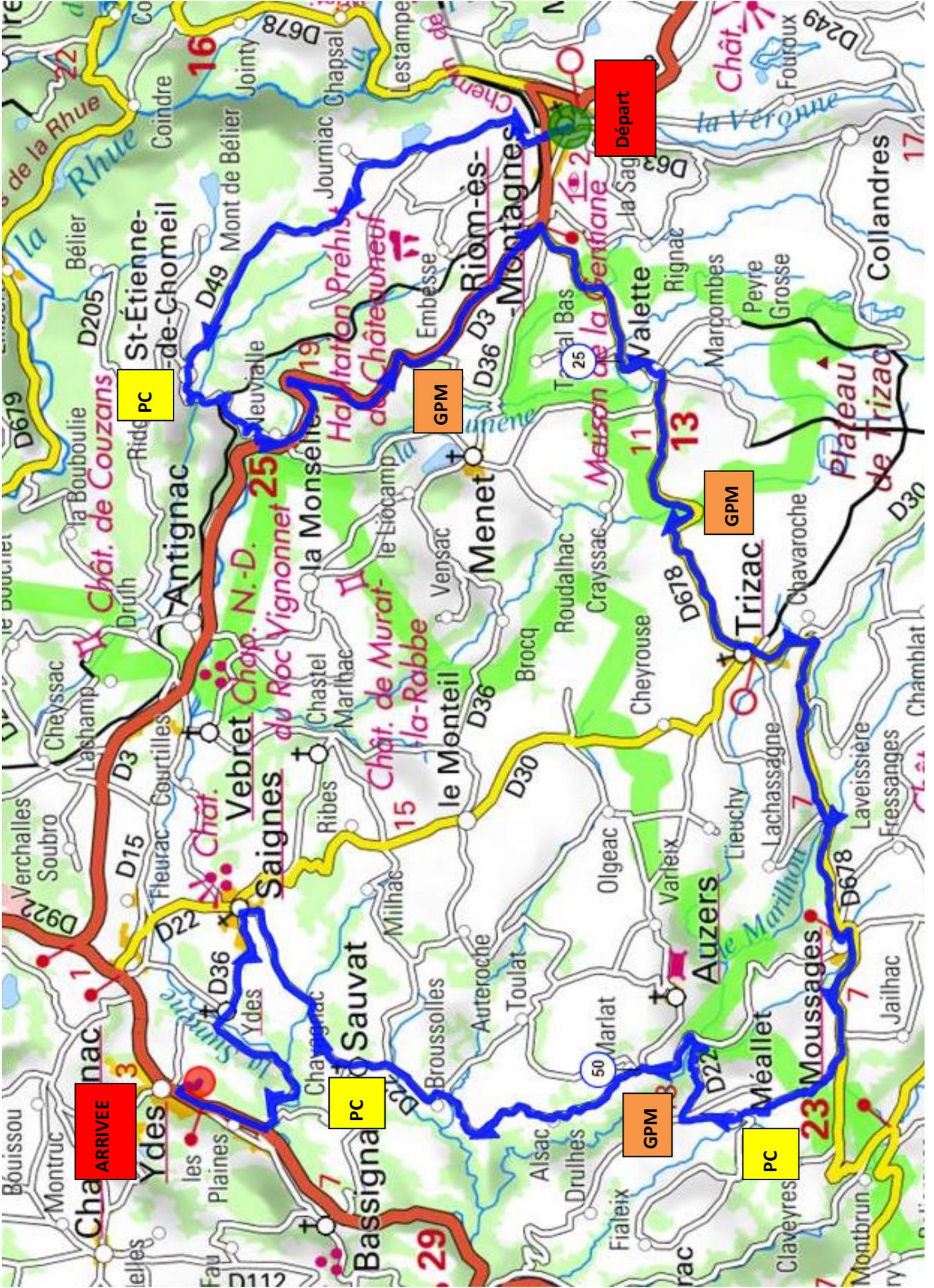


YDES

U.C.R.M

Mr Michel GROUGON
Rue du 8 mai 1945
15400 RIOM-ES-MONTAGNES
Tél. 04.71.78.15.24
Mail – michel-grougon@wanadoo.fr

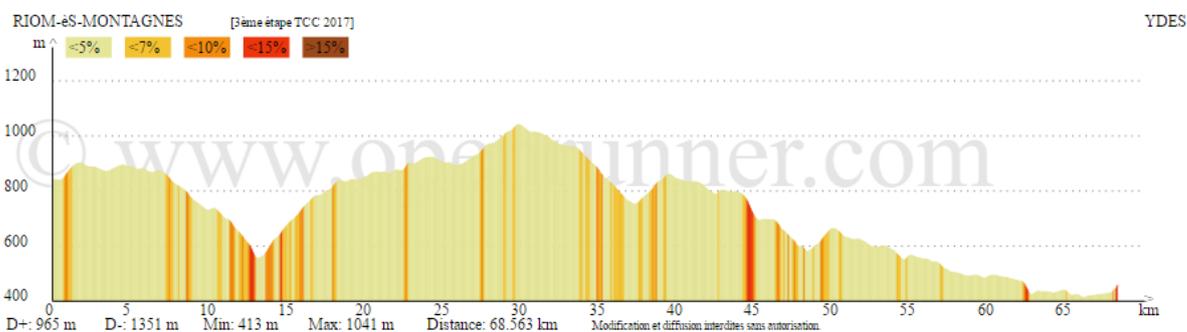




DIMANCHE 9 JUILLET 2017

RIOM-ES-MONTAGNES / YDES

LOCALITES	ROUTES	KM PARTIEL	KM TOTAL	ALTITUDES	COURSE	H/M 34Km/h
RIOM-ES-MONTAGNES Place de la Mairie		0,000	0,000	840	Départ	14 h 30mn
Rond-Point D 8 / D 49	D 49	0.500	0.500	840		14 h 31mn
Saint Etienne de Chaumeil	D 205	9.700	10.200	712	PC	14 h 48mn
Neuvialle Carrefour D 3 / D 205	D 3	2.900	13.100	579		14 h 53mn
Ensalers	D 3	3.900	17.000	836	GPM	15 h 00mn
Carrefour D 3 / D 678	D 678	4.700	21.700	861		15 h 08mn
Valette	D 678	4.100	25.800	861		15 h 15mn
Col de la Besseyre	D 678	4.200	30.000	1035	GPM	15 h 22mn
Trizac	D 678	2.500	32.500	950		15 h 27mn
Carrefour D 3 / D 678	D 678	1.300	33.800	953		15 h 29mn
Moussages	D 678	6.200	40.000	850		15 h 40mn
Carrefour D 678 / Rte communale	Rte communale	2.600	42.600	840		15 h 45mn
Meallet	D 22	2.700	45.300	700	PC	15 h 49mn
Carrefour D 322 / D 22	D 22	1.000	46.300	710		15 h 51mn
Carrefour D 22 / D 322	D 22	1.900	48.200	573		15 h 54mn
Carrefour D 330 / D 22	D 22	1.800	50.000	657	GPM	15 h 57mn
Sauvat	D 22	6.900	56.900	543	PC	16 h 09mn
Saignes	D 36	3.900	60.800	490		16 h 15mn
Carrefour D 36 / D 922	D 922	5.500	66.300	414		16 h 25mn
Carrefour Av. R.Besse / Rue V. Hugo	Rue V. Hugo	1.700	68.000	470		16 h 28mn
Rue Victor Hugo		0.500	68.500	480	Arrivée	16 h 29mn



LES PODIUMS 2016



PARLAN

**LAFEUILLADE-
EN-VEZIE**

PIERREFORT

PAULHAC

**FREIX-
ANGLARDS**



SALERS

**RIOM-ES-
MONTAGNES**

YDES

